

CAHIER D'ACTEUR



Génération Ecologie Gironde

Responsables départementaux :

Hélène Richet – Adjointe au Maire de Saint-André de Cubzac

Arthur Lefait – Le Taillan-Médoc

Rapporteur de la contribution :

Stéphane Meriau – Trésorier de Génération Ecologie et Conseiller Municipal de Cadaujac

Contact :

Génération Ecologie Gironde
gironde@generationecologie.fr
<https://generationecologie.fr/>

Introduction

Le projet HORIZEO est un projet hors normes, qui nous pousse collectivement et individuellement à nous interroger.

Notre contribution n'est pas une contribution pour dénoncer des entreprises ou pour dénoncer le photovoltaïque. Mais cette contribution a pour objet d'expliquer pourquoi ce projet, tel qu'il est conçu et implanté, suscite notre inquiétude et notre opposition.

I. IMPACT SUR LA FORET ET LA BIODIVERSITE

La forêt, outil précieux de la régulation thermique du territoire

La surface boisée de la commune de Saucats représente 6547 ha, soit 73% du territoire communal. Le projet ferait passer cette surface à environ 5400 ha, soit une baisse d'environ 15 %,

et ceci dans l'hypothèse où le projet n'évolue pas par la suite. En effet, rien n'empêchera par la suite les porteurs du projet d'augmenter la taille de sa centrale par la suite ou d'y développer ses autres briques technologiques, comme l'indique la maîtrise d'ouvrage dans son mémoire.

La forêt du massif forestier des Landes de Gascogne joue un rôle de régulation thermique, pour le territoire, en particulier pour les activités viticoles du territoire.

Or, l'un des impacts potentiels du projet est l'effet « îlot de chaleur ». Des études montrent que les températures au-dessus d'une installation photovoltaïque de grande capacité est de l'ordre de 3 à 4 °C supérieure à celles des zones sauvages la nuit¹. A ce jour, personne n'est capable de prédire ou modéliser l'impact que cela pourrait avoir sur la faune, la flore et l'activité viticole et agricole avoisinante, mais aussi dans quelle mesure cela peut accroître le risque incendie. La maîtrise d'ouvrage assure qu'un suivi sera réalisé en exploitation. Mais il nous paraît inacceptable d'expérimenter ainsi

¹ Barron-Gafford, GA et al, 2016. L'effet îlot de chaleur photovoltaïque

avec la forêt et le tissu agricole et viticole.

La forêt, réservoir de biodiversité

Les porteurs du projet n'ont eu de cesse d'indiquer que les parcelles sont utilisées pour l'industrie sylvicole et que la biodiversité y serait sans doute très faible, mais selon l'étude conduite par les bureaux d'études missionnés par la maîtrise d'ouvrage :

- 62,5% de l'aire d'étude (2 000 ha) est composée de zones humides ;
- 263 espèces végétales ont été répertoriées au sein de l'aire d'étude, dont 7 espèces protégées ;
- 47 espèces d'oiseaux nicheuses ont été répertoriées (14 espèces protégées et/ou menacées/quasi-menacées au niveau national dont 5 protégées et d'intérêt communautaire) ;
- 25 espèces de papillons de jour ont été répertoriés.

Cela fait beaucoup d'espèces protégées et de zones humides dans un espace qui était censé être pauvre en biodiversité ! Par ailleurs, sur la méthode, nous déplorons vivement que cette étude n'ait été présentée que dans la dernière partie des réunions publiques. Ce sont des données qui auraient dû être accessibles dès le début des débats et travaux, afin que les citoyennes et citoyens aient tous les éléments pour participer au débat.

La forêt, puit de stockage de carbone à sanctuariser

La maîtrise d'ouvrage a communiqué également son bilan carbone : le parc photovoltaïque HORIZEO générerait au cours de son cycle de vie environ 4 fois moins de grammes d'équivalent CO₂ par kWh que le mix énergétique actuel.

Nous considérons toutefois que pour ce type de

projet, il faut également prendre en compte dans le débat le « changement d'affectation des sols », en l'occurrence la libération de CO₂ associée à la différence entre la nature du terrain initial et celle de l'état final.

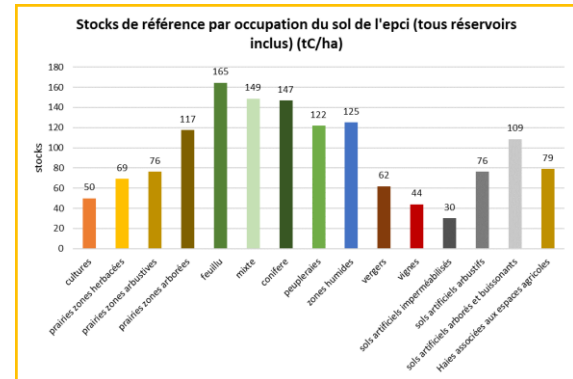


Figure 1 - Outil ALDO² de l'ADEME pour l'évaluation des PCAET des EPCI

Selon l'outil ALDO de l'ADEME, le carbone stocké par les zones forestières mixtes est d'environ 149 tonnes C/ha et n'est que de 69 tonnes C/ha pour des prairies herbacées. En équivalent CO₂, cela correspond à une différence de 296 000 tonnes pour 1000 ha³ ! Cela donne une idée du fort impact de libération de CO₂ que provoque l'utilisation de vastes étendues boisées, même avec conversion partielle en prairie sous les panneaux.

De plus, nous déplorons vivement que sur des projets de grande ampleur comme celui-ci, il soit encore fait le choix par les porteurs du projet d'opter pour une filière d'approvisionnement chinoise en non européenne pour les panneaux.

Enfin, au-delà du carbone, les batteries de lithium ont une empreinte environnementale réelle. Une étude complète de l'ADEME⁴ démontre en effet l'impact sur l'eutrophisation de l'eau et les milieux naturels par exemple, dus à l'extraction du lithium, à la production des batteries et à leur fin de vie.

² <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/211-76>

³ Tableau de Mendeleïev (1 kg C ⇔ 3,7 kg CO₂)

⁴ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90511_acv-comparative-ve-vt-resume.pdf

II. IMPACT HYDRAULIQUE

L'impact hydraulique du projet n'est qu'à peine traité dans le mémoire de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur dans un contexte local très particulier.

En effet, le territoire est traversé par de nombreux cours d'eau et est très vulnérable aux aléas climatiques. Les habitants des communes du territoire subissent déjà chaque année des inondations, parfois très importantes, conjuguant l'effet des précipitations et des marées. Et selon les projections du Coastal Climate Central⁵, les zones fluviales à risque d'inondations vont même fortement s'accroître d'ici à 2050.

Le massif forestier des Landes de Gascogne joue un rôle historiquement crucial dans la lutte contre les inondations : il permet une captation importante de l'eau, ce qui est d'autant plus nécessaire que la nature du sol est très imperméable.

De surcroît, la parcelle choisie pour la réalisation du projet est située à 60 à 65m de hauteur par rapport aux communes fluviales. Ainsi, en raison de la suppression de ce massif forestier, un débit conséquent d'eau pluviale ou de surface, qui ne sera plus absorbé, se retrouvera dans les cours d'eau, en particulier l'Eau Blanche et le Saucats⁶. Le projet induit donc un risque supplémentaire conséquent pour les communes du territoire.

⁵ <https://coastal.climatecentral.org/>

⁶

<https://www.sandre.eaufrance.fr/geo/Commune/33501>

III. RISQUE INCENDIE

L'actualité récente a hélas démontré que les feux de forêt sont de plus en plus fréquents et violents, notamment dans les pays de l'arc Méditerranéen. La Gironde est un des départements de France les plus sensibles à ce risque et le site choisi pour le projet HORIZEO est précisément le site du grand incendie de 1949, encore présent dans les mémoires locales.

Ce projet suscite donc légitimement une inquiétude forte à l'égard du risque incendie qu'il génère sur la forêt environnante. Alors que 94% des feux de forêts sont liés à l'activité humaine⁷, l'incendie cette année du datacenter d'OVH à Strasbourg nous rappelle que les technologies électriques présentent un risque concret et réel de départ de feu, malgré les précautions qui pourraient être prises. L'installation d'un datacenter et d'un parc de batteries de stockage en milieu forestier nous interpelle donc particulièrement.

La production d'hydrogène par électrolyse dans un massif forestier serait également une première. Ce procédé industriel, présenté comme « vert », comporte un risque incendie important, d'autant qu'une rotation importante de camions sera induite par cette activité.

Au regard de ce risque, nous nous interrogeons donc sur la pertinence de l'ajout de ces briques technologiques connexes. Doit-on expérimenter ainsi avec la forêt ? Peut-on vraiment accepter de prendre de tels risques ? Pour nous, la réponse est non.

⁷ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/70-ans-apres-l-incendie-du-siecle-en-gironde-ce-qui-a-change-dans-la-lutte-contre-les-feux-de-foret-1565959175>

IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Au fond, la question que soulève ce débat est : « *la transition énergétique est-elle acceptable si elle est conduite au détriment de la préservation du vivant ?* ». A nouveau, pour nous la réponse est non, notamment au regard des éléments suivants :

- L'utilisation de ces surfaces forestières entre en contradiction avec les conclusions du rapport de l'IPBSES de mai 2019. Ce rapport, dont la France est partie prenante et signataire, constate un effondrement de la biodiversité depuis 60 ans, avec à ce jour 1 million d'espèces animales et végétales menacées. Ce rapport pointe aussi parmi les 3 principales causes de cet effondrement de la biodiversité la déforestation, avec l'artificialisation des sols et les pollutions. Le projet HORIZEO s'inscrit malheureusement dans cette ligne.

- L'utilisation de ces surfaces forestières entre en contradiction avec les principes de l'ADEME sur l'implantation du photovoltaïque en France. Dans son avis d'avril 2014, l'ADEME stipule que « *le choix d'implantation doit se porter en priorité sur des surfaces non forestières et impropres à l'agriculture* ». De plus, dans son rapport d'évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques de 2019, l'ADEME montre que la Gironde a un des plus gros potentiels photovoltaïques de France sur des surfaces déjà artificialisées ou délaissées (3507 MWc de gisement potentiel).

- L'utilisation de ces surfaces forestières entre

en contradiction avec le SRADET de Nouvelle-Aquitaine. Les porteurs du projet s'appuient sur ce SRADET pour dire que ce projet s'inscrit dans les objectifs de production d'électricité renouvelables. Mais ce Schéma précise surtout que « *le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces* ».

CONCLUSION

En conclusion, en raison des risques induits par ce projet : risque hydraulique, risque d'ilot de chaleur ou risque incendie ; et en raison des atteintes à l'environnement et à la biodiversité, Génération Ecologie Gironde s'oppose en l'état à la réalisation du projet HORIZEO.

Nous déplorons également que certaines études indispensables à l'évaluation du projet n'aient pas été communiquées avant le démarrage du débat public, voire remises à des phases ultérieures.

Les porteurs du projet arguent que pour aller vite sur la transition énergétique, il faut inéluctablement avancer sur les terres forestières et agricoles pour réaliser la transition énergétique. Nous leur répondons qu'avant d'aller sur ces espaces avec des mégas-projets qui déstabilisent tout un écosystème, travaillons d'abord sur les terres délaissées, dans le respect de la nature, des populations locales et des engagements internationaux de la France en matière de déforestation.